

Grande Exposition du Fabriqué en France à l'Élysée : plus que quelques jours pour candidater

A+ | A- | 

01/03/2023

La Grande Exposition du Fabriqué en France fait son retour à l'Élysée. Initié par le Président de la République, ce rendez-vous annuel met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française. Pour cette nouvelle édition, qui se tiendra début juillet 2023, les entreprises ont jusqu'au 22 mars pour candidater.



©Gwenael_LE_VOT GettyImages

Plus de 8 000 visiteurs avaient pu découvrir plus de 100 produits français, issus de tous les départements, sélectionnés parmi 2 325 entreprises candidates en 2021. Une opportunité unique pour les entreprises présentes de valoriser leur savoir-faire et leur engagement dans la fabrication française.

Pour cette nouvelle édition, le Président de la République souhaite que les produits présentés s'inscrivent dans une démarche de production respectueuse de l'environnement, socialement innovante et utile au maintien d'un des savoir-faire régionaux ainsi qu'au développement économique local.

Entreprises et associations : comment candidater ?

Ce rendez-vous souhaite **mettre à l'honneur l'excellence des savoir-faire français qui font la richesse et la diversité du paysage économique tricolore**. Les entreprises, artisans, producteurs et industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française sont invités à soumettre leur candidature.

Quels que soient leur taille (start-up, TPE, PME, ETI, grands groupes) et leur secteur d'activité économique (de l'artisanat à l'innovation industrielle de pointe) **toute entreprise dont le produit répond aux critères du « Fabriqué en France » est éligible.**

De même, les associations engagées dans la fabrication française, peuvent candidater à cette nouvelle édition pour présenter leurs produits.

Les entreprises peuvent soumettre leur candidature du 13 février au 22 mars 2023 en ligne via le site demarches-simplifiees.fr < <http://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fabrique-en-france-2023>

Une sélection en deux étapes

Les **pré-sélections se feront dans un premier temps au niveau régional par les Préfets de région** (France métropolitaine et Outre-mer), qui s'appuieront sur l'avis des Conseils régionaux et départementaux, des réseaux consulaires et des relais économiques locaux.

La **qualité des dossiers de candidature sera appréciée au regard de plusieurs critères** :

- ▶ la part de la valeur ajoutée du produit réalisée en France (%),
- ▶ les labels détenus : labels d'entreprise, qualité, savoir-faire ([Entreprises du Patrimoine Vivant < https://www.institut-metiersdart.org/epv/les-criteres>](https://www.institut-metiersdart.org/epv/les-criteres) par exemple), origine ([Origine France Garantie < https://www.originefrancegarantie.fr/>](https://www.originefrancegarantie.fr/) par exemple), etc. afin d'appréhender le caractère emblématique de l'objet proposé en matière de savoir-faire français,
- ▶ l'engagement de l'entreprise dans une démarche sociale et environnementale,
- ▶ l'engagement de l'entreprise dans une démarche sociale (promotion d'un savoir-faire local, recours à un établissement ou service d'aide par le travail, etc.),
- ▶ la participation à un dispositif de France Relance et/ou [France 2030 < https://www.gouvernement.fr/france-2030>](https://www.gouvernement.fr/france-2030),
- ▶ l'engagement dans une démarche de relocalisation de l'activité en France,
- ▶ les liens avec les établissements scolaires et d'enseignement supérieur pour favoriser l'emploi des jeunes,
- ▶ la démarche d'exportation du produit fabriqué en France.

Après la phase de pré-sélection, **le comité national, réuni par Bruno Le Maire, Olivia Grégoire et Roland Lescure et rassemblant des personnalités reconnues pour leur engagement en faveur du Fabriqué en France, sélectionnera un produit par département, qui sera exposé à l'Élysée au début du mois de juillet 2023.**

L'État engagé dans la relocalisation

Depuis 2017, le Gouvernement a mis en place des actions en faveur d'une production française solide, compétitive et décarbonée. Ces initiatives ont connu une accélération dès 2020 avec le plan France Relance dont un tiers du budget a été alloué à la (re)localisation. Cette dynamique initiée par la crise s'inscrit désormais sur la durée avec France 2030 (54 milliards d'euros via des dispositifs nationaux et des dispositifs locaux) dont le volet territorialisé est doté de 500 millions d'euros. Ce volet a pour objectif d'accompagner l'innovation des start-ups, PME, ETI ou organismes locaux notamment, sur tout le territoire national.

Presse

Communiqué : Grande Exposition du Fabriqué en France à l'Élysée : ouverture de l'appel à candidatures 2023 <

<https://presse.economie.gouv.fr/13022023-grande-exposition-du-fabrique-en-france-a-lelysee-ouverture-de-lappel-a-candidatures-2023/>> - 13/02/2023

Communiqué : Grande exposition du Fabriqué en France à L'Élysée : J-14 pour déposer son dossier de candidature <

<https://presse.economie.gouv.fr/01032023-cp-grande-exposition-du-fabrique-en-france-a-lelysee-j-14-pour-deposer-son-dossier-de-candidature/>> - 01/03/2023

Aller plus loin

Le Fabriqué en France : qu'est-ce que c'est

À lire sur Bercy Infos

« Fabriqué en France », « Produit en France » ou « Made in France » : comment utiliser ces mentions pour valoriser vos produits ?

Acheter un produit « Fabriqué en France » : quelles garanties ?

Partager la page



